

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

AU PANIER VILLAGEOIS

28 Rte De La Thèze
46250 FRAYSSINET-LE-GELAT
France

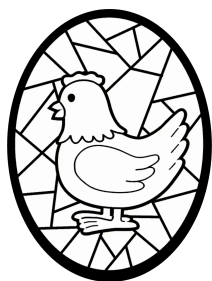
N° : FAC00000099

Date : 14/08/2025

N° client : 1

Réf. : Réf. aux BDL00000480 BDL00000512 BDL00000540 BDL00000547 BDL00000575 BDL00000606

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000480 du 03/07/2025					
PONTE 01.07.25 DLC 29.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	8,00	Ens	6,30 €	50,40 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				50,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000512 du 10/07/2025					
PONTE 08.07.25 DLC 05.08.24					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	8,00	Ens	6,30 €	50,40 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				50,40 €	
Bon de livraison N°BDL00000540 du 17/07/2025					
PONTE 15.07.25 DLC 12.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	6,00	ens.	6,30 €	37,80 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				37,80 €	
Bon de livraison N°BDL00000547 du 19/07/2025					
PONTE 17.07.25 DLC 14.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	5,00	ens.	6,30 €	31,50 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				31,50 €	
Bon de livraison N°BDL00000575 du 24/07/2025					
PONTE 23.07.25 DLC 20.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	12,00	ens.	6,30 €	75,60 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

AU PANIER VILLAGEOIS

28 Rte De La Thèze
46250 FRAYSSINET-LE-GELAT
France

N° : FAC000000099

Date : 14/08/2025

N° client : 1

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				75,60 €	
Bon de livraison N°BDL00000606 du 31/07/2025					
PONTE 30.07.25 DLC 27.08.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L	12,00	ens.	6,30 €	75,60 €	5,50%
Œufs Plein Air - Lot de 30					
Sous-total bon de livraison				75,60 €	

Détail de la TVA				Total HT	321,30 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	17,67 €
Réduite	321,30 €	5,50%	17,67 €	Total TTC	338,97 €
Règlement		Chèque			
Echéance(s)		338,97 € au 30/09/2025			

Le montant total s'élève à trois cent trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).